N°152
Août
2020

La Lettre AIM

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire en terminée

AIM a réalisé en contractant général une extension de 1 100 m2 de bureaux ainsi que l'habillage des façades existantes à Grenoble pour BPIfrance financement.
Le bâtiment sera occupé par le Service Public de L'eau de Grenoble.
Architecte : Atelier 2b.

Atelier 2b

Le Désenfumage des locaux à technologie spécifique

La CIRCULAIRE DRT N°95 - 07 DU 14-04-1995 relative aux lieux de travail a pour objet d'apporter un commentaire technique aux dispositions introduites par les décrets n° 92.332 et 92333 du 31mars 1992 relatifs aux lieux de travail et leurs arrêtés d'application.

Cette circulaire précise que ***« le désenfumage ne sera pas exigé en cas de technologie incompatible, comme les chambres froides, ou lorsque des mesures de confinement sont rendues obligatoires. Dans les cas d'absence de désenfumage, une analyse de risques déterminera si des mesures compensatoires sont nécessaires. »***

C'est en se basant sur cette circulaire que le désenfumage des salles blanches peut faire l'objet d'une discussion avec le contrôleur technique, sous réserve de mesures compensatoires.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif : 14 personnes (13 CDI+ 1 contrat apprentissage)	Nombres d'affaires actives en cours : 27 Dont avants projets : 12 — Dont DCE : 6 avec affaires en consultation 3 Dont chantiers : 6 — Dont AMO : 3

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : contact@aimingenierie.com — site : www.aim-ingenierie.com